



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

Projet de décret portant extension de
l'exigibilité des cartes nationales
d'identité numérisées.

RAPPORT DE PRESENTATION

Un projet de loi instituant la carte d'identité biométrique CEDEAO, appelée à remplacer la carte nationale d'identité numérisée actuellement en vigueur a été adopté lors du Conseil des Ministres du 17 février 2016.

Ce projet sera soumis en procédure d'urgence à l'Assemblée nationale, et aussitôt voté, la procédure sera enclenchée pour produire de nouvelles cartes avant la fin de l'année 2016.

En attendant et au titre des dispositions transitoires, il convient de prolonger la durée de validité des cartes actuelles d'une année supplémentaire pour permettre la mise en place du nouveau système de production.

C'est pourquoi il est proposé, conformément à l'article 5 de la loi 2005-28 du 06 septembre 2005 instituant la carte nationale d'identité numérisée, de proroger l'exigibilité des cartes nationales d'identité arrivées à expiration.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

DECRET : N° 2016-299

Portant extension de l'exigibilité des
cartes nationales d'identité numérisées

Le Président de la République

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2005-28 du 06 septembre 2005 instituant la carte nationale d'identité numérisée ;

Vu le décret n°2005-787 du 06 septembre 2005 instituant la carte nationale d'identité ;

Vu le décret n°2016-261 du 18 février 2016 portant fixation de la date d'un référendum et convocation du corps électoral ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

DECRETE

Article Premier : En application de l'article 5 de la loi 2005-28 du 06 septembre 2005 instituant la carte nationale d'identité numérisée, les cartes nationales d'identité arrivées à expiration sont exigibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

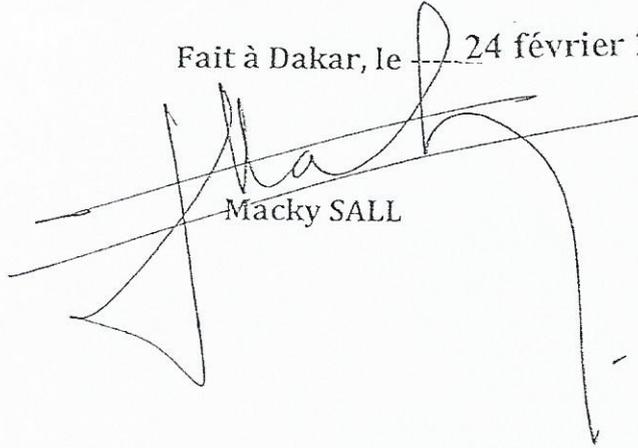
Fait à Dakar, le 24 février 2016

Le Président de la République

Le Premier Ministre



Mahammad Boun Abdallah DIONNE



Macky SALL